



SAMUEL PACKAGING SYSTEMS GROUP

Terms and Conditions of Sale - Canada

1. GENERAL: Any written or oral order received from a customer ("Customer") by Samuel, Son & Co., Limited ("Samuel") for the supply by Samuel of products and equipment (the "Products") and/or services (the "Services") is governed by the standard terms and conditions of sale outlined below (the "Terms"), as such may be amended by Samuel from time to time. Samuel rejects any terms and conditions inconsistent with these Terms and rejects any other terms proposed by Customer in accepting Samuel's proposal or quotation. No agreement, oral or written, in any way claiming to modify these Terms will be binding on Samuel unless agreed to in writing by an authorized representative of Samuel.

2. QUOTATION: Any quotation given by Samuel to Customer shall not constitute an offer.

3. ACCEPTANCE OF ORDERS: Any order from Customer to Samuel for the supply of Products and/or Services shall not be binding on Samuel until either accepted by Samuel in an order confirmation or fulfilled by delivery of the Product(s) and/or Services identified in the order (an "Accepted Order"). Any sample provided by Samuel is not part of an Accepted Order.

4. DELIVERY: Any quoted delivery dates and/or time of completion are estimates only. Samuel is not obliged to meet such dates and will not be liable to Customer by reason of delays caused by any reason whatsoever. Samuel shall be under no liability for direct or consequential loss or damage to Customer arising from delay or postponement of delivery.

5. INCOMPLETE ACCEPTED ORDER: Any portion of an Accepted Order which is not filled and shipped as a result of a lack of inventory or due to force majeure as described below, will nevertheless be retained as an Accepted Order and delivered as soon as possible; however, if Samuel notifies Customer that such portion cannot be delivered at a later date, the Accepted Order for that portion will be cancelled and Samuel will not incur any liability whatsoever to Customer as a result thereof.

6. SHIPPING: Customer's Accepted Order must contain complete shipping instructions. All fees, costs, duties and other charges connected with shipment, transportation, insurance and importation

of the Products are the responsibility of Customer and if paid by Samuel, shall be reimbursed by Customer to Samuel.

7. NO CANCELLATION: Accepted Orders cannot be cancelled or modified, in whole or in part, without Samuel's prior written consent. If Samuel agrees to alter or cancel an Accepted Order, Customer shall indemnify Samuel against any loss, damage and expense incurred by Samuel in relation to the cancellation or alteration of such order, including the cost of return freight, return shipping, items purchased from third parties for inclusion in the Products and all labor costs incurred by Samuel in the execution or part execution of the Products.

8. PRICE INCREASES: All prices are subject to change without prior notice at any time between Samuel's acceptance of an Accepted Order and the date delivery is completed by Samuel for any Product Samuel allocates to fulfill an Accepted Order.

9. TAXES: All prices are subject to all applicable sales and use taxes, excise taxes, customs, duties and tariffs and any other taxes, customs, duties and tariffs now or hereafter imposed by any governmental authority with respect to the Products or the Services ("Applicable Taxes"). For avoidance of doubt, Customer is responsible for payment of all such Applicable Taxes.

10. PAYMENT TERMS & CREDIT POLICY: Payment terms are set forth in the invoices issued by Samuel to Customer. If payment in full on any invoice is not received when due, or if Customer's credit worthiness is deemed unsatisfactory by Samuel at any time, Samuel may take, without incurring any liability, one or more of the following actions: (a) impose a service charge at the rate that is the lesser of (i) 1.5% per month (18% on an annual basis) or (ii) the maximum rate allowed by applicable law, on any amount past due commencing from the date of such invoice, (b) modify or accelerate payment terms, and/or (c), withhold delivery of Product(s) or Services under any Accepted Order not yet shipped or performed and/or delay, recall or reclaim shipments of Product(s) on route to Customer or delivered until arrangements satisfactory to Samuel are made to secure payment for any outstanding invoice and for all open Accepted Orders. Samuel will set and review



Customer's credit limit and terms and its discretion from time to time.

11. TITLE AND RISK: Unless expressly agreed to in writing by Samuel, all sales are made as follows:

- (a) for steel strapping and seals, all truck load orders will be FOB DELIVERED;
- (b) for orders that are less than truck load, shipments will be FOB SHIP POINT; and
- (c) for polyester strapping, all orders of 5 or more skids will be FOB DELIVERED (orders of less than 5 skids will be FOB SHIP POINT).

The risk of loss of, or damage to, the Product is assumed by Customer upon arrival of the Product at the point of delivery or ship point (as set out above). Notwithstanding the foregoing, any Product described in an invoice or in an Accepted Order is and will remain the property of Samuel until they are paid for in full. The reference to F.O.B. shall have the same meaning as that ascribed to it by the International Chamber of Commerce in its current edition of INCOTERMS.

12. RETURNS: Product(s) may not be returned for credit without Samuel's prior written approval. Samuel's approval can be withheld in its sole discretion or Samuel can impose terms and conditions for such approval, including but not limited to the imposition of restocking charges.

13. LIMITED WARRANTY:

- (a) Samuel warrants that the Product(s) shall be free of defects and conform with the specifications set out in the order confirmation of the Accepted Order for the period of 90 days (except for strapping which shall be 6 months and tools which shall be for a period of 12 months) after the date of delivery and will, at its sole discretion, replace on the same INCO terms such Products as Samuel finds defective.
- (b) Samuel warrants that the Services shall be performed in a good and workmanlike manner consistent with industry standards. Customer's sole and exclusive remedy will be the re-performance of the Services. Any claim for breach of this Service warranty must be made in writing

and provided to Samuel within 90 days of completion of the Services.

- (c) Unless expressly set forth otherwise in the order confirmation, on Products furnished by Samuel, but manufactured by others, Samuel will extend the same warranty Samuel received from the manufacturer.
- (d) No liability shall be incurred by Samuel until the Products and Services have been paid for, and then such liability shall be limited to the cost of repairing or replacing such defective Product or Service.
- (e) **THIS WARRANTY IS IN LIEU OF ALL WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED. SAMUEL MAKES NO OTHER WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR PARTICULAR USE, OR OF CONFORMANCE OF ANY PRODUCT(S) WITH ANY SAMPLE. THE WARRANTIES CONTAINED HEREIN SET FORTH CUSTOMER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY IN THE EVENT OF A DEFECT IN WORKMANSHIP OR MATERIALS.**
- (f) The obligations under this Section 13 are subject to the following:
 - i. That the Customer shall give written notice to Samuel specifying the nature of defects in the part or parts of the Products or Services alleged to be defective within 10 days of any purported failure.
 - ii. That the Customer makes no further use of the Products or Services alleged to be defective after the time at which the Customer discovers that it is defective unless written approval is given by Samuel.
 - iii. That the Customer provide Samuel a reasonable opportunity to inspect the Products and/or Services.
 - iv. Samuel shall be under no liability in respect of any defect arising from fair wear and tear, willful damage, negligence, abnormal working conditions, failure to follow Samuel's



instructions, misuse, alteration or repair of the Products or Services without Samuel's approval.

14. FORCE MAJEURE: If Samuel's performance of any obligation is delayed due to unavailability of Product(s) or any other cause beyond Samuel's reasonable control by reason of fire, strike, lock-out, labour trouble, war, epidemic, embargo, flood, delay in transportation, lack or unavailability of trailers and/or railway cars, availability of critical materials, failure of carriers or sub-trades, shortage of manpower, restrictive governmental laws or regulations (including any trade actions, export controls, tariffs, customs or duties) or to any other cause or reason beyond Samuel's commercially reasonable control (a "Force Majeure"), notwithstanding that such Force Majeure may have existed at the time of submission or acceptance of an Accepted Order, Samuel shall not be liable and any portion of an Accepted Order not filled or shipped will be retained as an Accepted Order and delivered as soon as possible. However, Samuel may elect to cancel the Accepted Order, without liability, if we believe that the Product(s) will not become available within a reasonable period of time as Samuel so determines. Samuel also reserves the right to apportion Product(s) among its customers in such manner as Samuel considers equitable, and such determination shall be conclusive and binding on Customer without liability to Samuel.

15. LIMITATION OF LIABILITY: Customer acknowledges and agrees that Samuel has no liability in contract, tort (including negligence or breach of statutory duty) by statute or otherwise for loss or damage (whether direct or indirect) of profits, opportunity, revenue, goodwill or for any liquidated, indirect, special or consequential loss or damage whatsoever. **TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, SAMUEL'S LIABILITY UNDER ANY CIRCUMSTANCE AND FOR ANY REASON SHALL, AT SAMUEL'S OPTION, BE TO REPLACE NON-CONFORMING PRODUCT(S) AND REPERFORM SERVICES OR REFUND THE PURCHASE PRICE PAID BY CUSTOMER FOR SUCH NON-CONFORMING PRODUCTS AND SERVICES AND UNDER NO CIRCUMSTANCE SHALL SAMUEL'S LIABILITY UNDER**

ANY CONTRACT AND THESE TERMS EXCEED THE TOTAL DOLLAR AMOUNT OF THE PRODUCTS AND SERVICES PURCHASED BY CUSTOMER UNDER THE APPLICABLE ACCEPTED ORDER.

16. COLLECTION CHARGES: Customer shall pay all costs and expenses, including without limitation reasonable attorney's fees and administrative charges, Samuel incurs to protect its rights arising out of Customer's failure to perform its obligations to Samuel, including without limitation any attempt to collect any amount Customer owes Samuel.

17. EXPORT COMPLIANCE: Samuel follows strict adherence to the International Traffic in Arms Regulations "ITAR" and Export Administration Regulations "EAR". If the Accepted Order is subject to either the ITAR or the EAR, it is the responsibility of the Customer to follow the requirements of these regulations and inform Samuel in writing if of the same. Diversion of Accepted Orders subject to the ITAR and EAR are strictly prohibited.

18. GOVERNING LAW: The transactions between Customer and Samuel shall be governed by the laws of Province of Ontario, and Customer agrees to submit exclusively to the jurisdiction and venue of the courts of Province of Ontario, with respect to any dispute arising out of any transaction between Customer and Samuel; provided, that Samuel may, at its option, commence proceedings in any jurisdiction where Customer carries on business or owns any assets. **CUSTOMER AND SAMUEL KNOWINGLY, VOLUNTARILY AND INTENTIONALLY WAIVE THE RIGHT TO TRIAL BY JURY IN ANY ACTION OR PROCEEDING ARISING OUT OF ANY SUCH DISPUTE.**

19. NO RIGHT OF SET-OFF: Each Accepted Order constitutes a separate and distinct contract when accepted by Samuel and Customer may not withhold payment of an invoice or offset same, in whole or in part, against sums Customer claims are due it by Samuel with respect to another Accepted Order, invoice or for any other cause or reason whatsoever.

20. RIGHTS ARE NOT EXCLUSIVE: Samuel's rights hereunder are in addition to and not in lieu of any other rights and remedies available to Samuel at law or in equity.

21. NOTICES: All notices of claims or disputes given by either Customer or Samuel with respect to any



communications, Accepted Order or these Terms shall be in writing and sent by (a) email to an authorized representative of Samuel, (b) first class mail with a copy by certified mail, return receipt requested, postage pre-paid, or (c) overnight delivery service, charges prepaid, and addressed as follows: (i) if intended for Samuel, to its address at the location to which an Accepted Order was placed, and (ii) if to Customer, the address last known to Samuel. Notice will be effective the first business day after notice is sent.

22. **MISCELLANEOUS:** No waiver of any rights or remedies shall be binding on Samuel unless set forth in a written waiver signed by Samuel. Samuel does not give up any of its rights or remedies if it fails or delays in seeking a remedy or if Samuel accepts a payment while there is breach by Customer. Any such waiver, delay or failure by Samuel on one occasion shall not be deemed a waiver by Samuel of any future default by Customer or of any future right or remedy available to Customer. The Section, Paragraph and other headings in these Terms are for convenience of reference only and shall not limit or otherwise affect the meaning of any provision contained in these Terms. The invalidity or unenforceability of any provision in these Terms shall in no way affect the validity or enforceability of any other provision.
23. **NOTICE TO QUÉBEC CONSUMERS:** Warranty of availability of replacement parts, repair services and related maintenance/repair information. While making reasonable effort to have replacement parts, repair services and/or maintenance/repair information available for certain products, please note that in accordance with section 39 (3) of the Quebec Consumer Protection Act, Samuel does not guarantee the availability of replacement parts, repair services or maintenance/repair information within the meaning of section 39 of the Quebec Consumer Protection Act and sections 79.18 to 79.20 of the Regulation Respecting the Application of the Consumer Protection Act, for any products manufactured, imported, distributed, advertised, offered for sale and/or sold by them.

SAMUEL PACKAGING SYSTEMS GROUP
Modalités et conditions générales de vente

1. GÉNÉRALITÉS : toute commande reçue oralement ou par écrit et transmise par un client (« Client »), pour la fourniture de produits et équipement de Samuel (« Produits ») et/ou de services (« Services »), est régie par les modalités et conditions générales de vente décrites ci-dessous (« Conditions »), qui peuvent être modifiées ponctuellement par Samuel. Samuel rejette toute modalité et condition incompatible avec ces Conditions et rejette toute autre condition quelconque proposée par un Client, quant à l'acceptation de toute cotation ou proposition. Aucune convention, orale ou écrite, de quelque façon que ce soit, affirmant modifier ces Conditions, n'engagera Samuel, sauf sur accord écrit et signé par un représentant autorisé de Samuel.

2. COTATION/DEVIS : les cotations/devis offerts aux clients par Samuel ne constituent en aucun cas une offre.

3. ACCEPTATION DES COMMANDES : toute commande passée par un client de Samuel pour la fourniture de Produits et/ou Services, ne lie en aucune façon Samuel jusqu'à ce qu'elle soit acceptée par Samuel, dans une confirmation de commande ou exécutée par livraison desdits Produits et/ou Services, identifiés dans la commande (« Commande acceptée »). Tout échantillon fourni par Samuel ne fait pas partie de la Commande acceptée.

4. LIVRAISON : toutes les dates de livraison ou temps d'exécution/d'achèvement indiqués sont uniquement approximatifs. Samuel n'est pas tenu de respecter lesdites dates et ne sera pas tenu responsable envers le Client en raison de retards/délais, pour quelque raison que ce soit. Samuel n'assume aucune responsabilité pour toute perte ou dommage, direct ou indirect, envers le client, découlant de retards/délais ou report de livraison.

5. COMMANDE INCOMPLÈTE ACCEPTÉE : toute portion de Commande acceptée qui n'est pas expédiée ou remplie, à la suite d'un manque d'inventaire ou en raison de force majeure, telle que spécifiée ci-dessous, sera néanmoins reconnue comme Commande acceptée et sera livrée le plus tôt possible ; toutefois, si Samuel informe le client que ladite portion ne peut être livrée à une date

ultérieure, la Commande acceptée pour cette portion sera annulée et Samuel n'encourra/n'assumera aucune responsabilité d'aucune sorte, envers le Client, à la suite du fait de cette situation.

6. EXPÉDITION : la Commande acceptée du Client doit comporter l'intégralité des instructions d'expédition. Tous les coûts, frais, droits de douane et autres frais, en lien avec l'expédition, le transport, l'assurance et l'importation des Produits, sont à la charge du Client et, s'ils sont payés par Samuel, seront remboursés par le Client à Samuel.

7. AUCUNE ANNULATION : les commandes acceptées ne peuvent être annulées ou modifiées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Samuel. Si Samuel accepte d'annuler ou de modifier une Commande acceptée, le Client devra indemniser Samuel contre toute perte, dommage ou dépense encourue par Samuel et en lien avec l'annulation ou la modification de ladite commande, y compris les frais de port de retour, d'expédition et d'articles achetés auprès de tierces parties et compris dans la commande et tous les coûts de main-d'œuvre encourus par Samuel lors de l'élaboration ou d'une partie de l'élaboration des produits.

8. HAUSSE DE PRIX : tous les prix sont sujets à changement sans préavis, en tout temps, entre le moment de l'acceptation de la Commande acceptée par Samuel et la date de livraison du produit par Samuel, pour tout produit que Samuel consacre à l'exécution d'une Commande acceptée.

9. TAXES : tous les prix sont soumis aux taxes sur les ventes et l'utilisation, les taxes d'accise, les droits de douane et les tarifs douaniers, imposés pour le moment ou ultérieurement, par l'une ou l'autre des instances gouvernementales, en ce qui concerne les Produits ou les Services (« Taxes applicables »). Pour éviter toute ambiguïté, le Client est responsable pour le paiement desdites Taxes applicables.

10. CONDITIONS DE PAIEMENT & POLITIQUE DE CRÉDIT : les modalités de paiement sont précisées dans les factures de Samuel. Si le paiement total de toute facture n'est pas reçu à l'échéance ou si la solvabilité d'un client est jugée insatisfaisante par Samuel, en tout temps, Samuel peut prendre, sans encourir aucune responsabilité, une ou plusieurs des

mesures suivantes : (a) imposer des frais de service au taux le moins élevé des taux suivants (i) 1,5% par mois (taux annuel de 18%) ou (ii) le taux maximal prévu par la Loi, sur tout montant en souffrance, à compter de la date de ladite facture, (b) modifier ou accélérer les conditions de paiement et/ou (c) retenir la livraison de tout Produit ou Service, dans le cadre de toute Commande acceptée non expédiée ou non exécutée et/ou différer, reprendre ou revendiquer les livraisons de Produit(s) en route vers le Client ou livrés, jusqu'à ce que des arrangements soient pris, à la satisfaction de Samuel, pour garantir le paiement de toute facture en souffrance et pour toutes Commandes acceptées ouvertes. Samuel se réserve le droit de réviser la limite et les conditions de crédit des clients, au besoin et à son entière discréction.

11. TITRE DE PROPRIÉTÉ ET RISQUE DE PERTE : sauf sur accord expressément écrit de Samuel, toutes les ventes sont provisionnées de la façon suivante :

- (a) pour le cerclage d'acier et les chapes de feuillards ; toutes les commandes à charge entière sont livrées FAB ;
- (b) pour les commandes à charge partielle, les envois se feront FAB point d'expédition ; et
- (c) pour le cerclage en polyester, toutes les commandes de 5 palettes ou plus sont livrées FAB (pour les commandes de moins de 5 palettes, FAB point d'expédition).

Le risque de perte ou de dommage au Produit est à la charge du Client, à l'arrivée du produit, au point de livraison ou au point d'expédition, tel qu'énoncé ci-dessous. Nonobstant ce qui précède, tout Produit décrit dans une facture ou dans une Commande acceptée, est et demeure la propriété de Samuel, jusqu'à ce que le Produit soit intégralement payé. La référence à FAB aura la même signification que celle qui leur est donnée par la Chambre internationale de commerce, dans sa version actuelle de INCOTERMS (termes du commerce international).

12. RETOURS : les Produits ne peuvent être retournés pour un crédit, sans l'approbation écrite préalable de Samuel. L'approbation peut être refusée à la seule discréction de Samuel et/ou Samuel peut imposer des modalités et conditions pour cette approbation, y compris, sans s'y limiter, l'imposition de frais de restockage.

13. GARANTIE LIMITÉE :

- (a) Samuel garantit que le(s) Produit(s) seront exempts de défauts et seront conformes aux spécifications énoncées dans la confirmation de commande de la Commande acceptée, pour une période de 90 jours (sauf pour les cerclages, qui seront garantis pendant 6 mois, et les outils qui seront garantis pendant 12 mois), suivant la date de livraison et Samuel, à sa seule discréction, remplacera les produits (selon les termes de INCOTERMS), lorsque Samuel les trouve défectueux.
- (b) Samuel garantit que les Services seront exécutés de manière soignée et professionnelle et conformes aux normes du secteur. Le seul et unique recours du client est la réexécution des Services. Toute réclamation pour rupture de la présente garantie doit être présentée par écrit à Samuel, dans les 90 jours suivant la fin des Services.
- (c) Sauf mention contraire énoncée autrement dans la confirmation de commande et pour les produits fournis par Samuel, mais fabriqués par un fabricant tiers, Samuel offrira la même garantie que Samuel a reçue de ce fabricant tiers.
- (d) Aucune responsabilité n'est encourue par Samuel jusqu'au paiement des Produits et Services et alors, cette responsabilité sera limitée au coût de la réparation ou du remplacement dudit Produit défectueux.
- (e) **CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES. SAMUEL N'OUFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU À LA CONFORMITÉ DE TOUT PRODUIT AVEC UN ÉCHANTILLON. LES GARANTIES CONTENUES AUX PRÉSENTES, INDIQUENT LE SEUL ET UNIQUE REOURS DU CLIENT, DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE DÉFECTUOSITÉ AU NIVEAU DES MATÉRIAUX OU DE FABRICATION.**
- (f) Les obligations en vertu de la Section 13

sont assujetties aux conditions suivantes :

- a. Le Client donne un avis écrit à Samuel, précisant la nature des défectuosités et dans quelle/quelles pièce(s) ces défectuosités alléguées se trouvent, dans les 10 jours de toute défaillance présumée.
- b. Le Client cesse d'utiliser le Produit supposément défectueux, suite au moment où le Client découvre que le Produit est défectueux, sauf sur autorisation écrite de Samuel.
- c. Le Client donne à Samuel une possibilité raisonnable d'inspecter le/les Produit(s).
- d. Samuel n'assume aucune responsabilité relativement à toute défectuosité découlant d'une usure normale, de dommages intentionnels, de conditions de travail anormales, du non-respect des instructions de Samuel, d'altérations, de modifications ou de réparations du/des produit(s), sans l'approbation de Samuel.

14. FORCE MAJEURE : si l'exécution de toute obligation de la part de Samuel est retardée en raison de la non-disponibilité de Produit(s) ou pour toute autre cause/motif hors du contrôle raisonnable de Samuel, en raison d'incendie, de grève, de lock-out, de conflits de travail, de guerre, d'épidémie, d'embargo, d'inondation, de délai au niveau du transport, d'insuffisance ou de non-disponibilité de remorques et/ou de wagons de chemin de fer, de non-disponibilité de matières critiques, de défaillance au niveau des dispositifs de transports ou des sous-traitants, de pénurie de main-d'œuvre, de lois ou réglementations gouvernementales restrictives, y compris les mesures commerciales, le contrôle des exportations et les droits de douane ou tarifs douaniers, ou pour toute autre raison, raisonnablement hors de leur pouvoir commercial (« **Force majeure** »), nonobstant que ladite Force majeure aurait pu exister au moment de la soumission ou de l'acceptation de la Commande acceptée, Samuel ne sera pas tenu responsable, en aucun cas et, toute portion d'une Commande acceptée non remplie ou non expédiée, sera retenue à titre de Commande acceptée et expédiée le plus tôt possible. Toutefois, Samuel peut choisir d'annuler la

Commande acceptée, sans encourir aucune responsabilité, si Samuel estime que le(s) Produit(s) ne seront pas disponibles dans un délai raisonnable, tel que déterminé à leur discrétion. Samuel se réserve également le droit de répartir le/les produit(s) parmi leurs clients, de telle manière jugée équitable par Samuel et cette détermination sera décisive et exécutoire pour le Client, sans engagement de responsabilité de Samuel.

15. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ : le Client reconnaît et convient que Samuel ne voit en aucun cas sa responsabilité engagée sur un fondement contractuel, délictuel (négligence et manquement à une obligation légale comprise) statutaire ou autre, pour perte ou dommage (direct ou indirect) ou pour perte de profits, d'occasions, de revenus, de clientèle ou de toute perte ou de tout dommage direct, indirect, liquidé, général ou consécutif, quelconque.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL EN TOUTE CIRCONSTANCE ET POUR TOUT MOTIF, SERA LIMITÉE, AU GRÉ DE SAMUEL, AU REMPLACEMENT DE PRODUIT(S) NON CONFORMES ET À LA RÉEXÉCUTION DES SERVICES OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LEDIT PRODUIT OU SERVICE NON CONFORME ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL NE SERA ENGAGÉE, EN VERTU DU CONTRAT, POUR UN MONTANT SUPÉRIEUR AU MONTANT TOTAL EN DOLLARS DU PRODUIT OU DES SERVICES ACHETÉS PAR LE CLIENT, EN VERTU DUDIT CONTRAT.

16. FRAIS DE RECOUVREMENT : il incombe au Client d'assumer l'ensemble des coûts et des dépenses, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables et les frais administratifs, engagés par Samuel, dans la poursuite de la protection de leurs droits, découlant de toute défaillance de la part du Client, dans l'exécution de leurs obligations envers Samuel, y compris, sans s'y limiter, toute tentative pour percevoir des montants en souffrance et dus à Samuel.

17. CONFORMITÉ À L'EXPORTATION : Samuel adhère rigoureusement aux réglementations internationales sur le commerce des armes (ITAR) et à la réglementation sur l'administration des exportations (EAR). Lorsque la Commande acceptée est soumise à l'ITAR ou à l'EAR, il incombe au client de respecter les exigences desdites réglementations et d'en informer Samuel par écrit. Le Détournement des Commandes acceptées assujetties à l'ITAR et à l'EAR est strictement interdit.

18. DROIT APPLICABLE : les transactions entre les clients et Samuel sont régies par les lois de la province de l'Ontario et le Client convient et accepte de se soumettre à la compétence et à la juridiction des tribunaux de l'Ontario, relativement à tout litige/différend découlant d'une transaction quelconque entre le Client et Samuel ; pourvu que Samuel puisse, à son choix, engager des procédures, dans toute juridiction où le Client exploite une entreprise ou possède des biens ou des actifs. **LE CLIENT ET SAMUEL RENONCENT VOLONTAIREMENT, SCIENCEMENT ET INTENTIONNELLEMENT À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY, DANS TOUTE ACTION OU PROCÉDURE DÉCOULANT DE TOUT DIFFÉREND.**

19. AUCUN DROIT DE COMPENSATION : chaque Commande acceptée constitue un contrat distinct lorsqu'accepté par Samuel et, le Client ne peut surseoir à son paiement d'une facture ou offrir un paiement de compensation, en tout ou en partie, à l'encontre de sommes que le Client déclare lui être dues par Samuel relativement à une autre Commande acceptée, une facture ou pour toute autre motif ou raison que ce soit.

20. LES DROITS NE SONT PAS EXCLUSIFS : les droits de Samuel, aux termes des présentes s'ajoutent, sans les remplacer, aux autres droits et recours disponibles à Samuel, en vertu de la Loi ou par équité.

21. AVIS : tous les avis de réclamations ou de différends donnés soit par Samuel ou soit par le Client, relativement à toute communication, Commande acceptée ou relativement aux présentes modalités et conditions, doivent être soumis (a) par écrit et envoyés par courrier électronique, à un représentant autorisé de Samuel, (b) par courrier de première classe avec une copie par courrier recommandé, avec accusé de réception et port payé ou (c) par service de livraison express, frais de service payés à l'avance et dirigés aux adresses suivantes : (i) pour Samuel, à la location où la Commande acceptée a été passée et (ii) pour le Client, à leur dernière adresse connue. Les avis entrent en vigueur le premier jour ouvrable suivant l'envoi de l'avis.

22. DISPOSITIONS DIVERSES : aucune renonciation à l'exercice d'un droit ou d'un recours quelconque ne sera contraignante pour Samuel, sauf sur renonciation écrite et signée par Samuel. Samuel ne renonce à aucun de ses droits ou recours, si le droit ou le recours tarde ou si Samuel omet de

rechercher une voie de recours, ou si Samuel accepte un paiement pendant qu'il existe une violation ou un manquement quelconque de la part du client. Toute renonciation, délai ou retard, de la part de Samuel, lors d'une occasion quelconque, ne sera pas considérée comme une renonciation de la part de Samuel pour toute inexécution ou manquement futur de la part du Client ou de tout droit ou recours futur. Les sections, paragraphes et autres entêtes, des présentes modalités et conditions, sont utilisés uniquement à titre de référence et ne limiteront ou autrement modifieront en aucune façon le sens de toutes dispositions contenues aux présentes. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes modalités et conditions n'influencent nullement la validité et l'applicabilité de toute autre disposition.

23. AVIS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC : Garantie de disponibilité des pièces de rechange, services de réparation, et information relative à l'entretien et la réparation. Bien que Samuel déploie des efforts raisonnables afin de rendre disponibles les pièces de rechange, les services de réparation et/ou les renseignements relatifs à l'entretien ou à la réparation de certains produits, veuillez noter qu'en conformité avec l'article 39(3) de la Loi sur la protection du consommateur du Québec, veuillez noter que Samuel ne garantit pas la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation ou des renseignements nécessaires à l'entretien/la réparation au sens de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur du Québec et des articles 79.18 à 79.20 du Règlement d'application de la loi sur la protection du consommateur pour tout produit fabriqué, importé, distribué, annoncé, offert en vente et/ou vendu par l'entreprise.